

N/REF : 3/12/2025 8H10 C:000039 I:02354
V/REF : AC/C34410
V/Email reçu le Mercredi 03/12/2025 à 8H10

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. J7A
IMMEUBLE : JARDINS 7EME ART-J7A
2/4/6, SQUARE RENE VAUTIER
LES JARDINS DU 7EME ART
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Rennes, le 09 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 6 SQUARE RENE VAUTIER - LOGEMENT N° 105273, PORTE N°205, REZ DE CHAUSSEE
TYPE 3 - LOGEMENT SUR PASS

MOTIF : PRÉVOIR JOINT MEUBLE CUISINE LOGEMENT

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 04/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REPRISE JOINT SILICONE MEUBLE ÉVIER
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 04/12/25 à 09H42 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	PBL045-FP.joint sil.s/évier/lav./vasq/ml		1	30,00	60,00
TOTAL H.T.					60,00
T.V.A. a 10,00%					6,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>66,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.